



85 rue d'Anjou Saint-Antoine
75011 Paris - France
Tél. : +33(0)1 86 90 29 10
contact@donnadieu-paris.fr
www.donnadieu-paris.fr

**FONDS INTERNATIONAL DRÉPANOCYTOSE (FID) -
INTERNATIONAL SICKLE CELL FUND (ISCF) DREP.AFRIQUE
Fonds de dotation
Siège social : 9 rue du Lunain 75014 Paris**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil d'Administration du FONDS INTERNATIONAL DREPANOCYTOSE.

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS INTERNATIONAL DREPANOCYTOSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FONDS INTERNATIONAL DREPANOCYTOSE à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 6 juin 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les documents mis à disposition des membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

III - Responsabilités du président et des personnes constituant la direction du Fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

IV - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

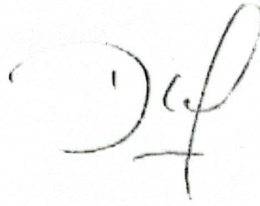
Fait à Paris, le 3 juin 2025

Pour DONNADIEU & ASSOCIES,

Ludovic DONNADIEU

Ludovic
Donnadieu

Signé numériquement
par Ludovic Donnadieu
DN : cn=Ludovic
Donnadieu, o=FR,
ou=Donnadieu &
Associés, ou=Cédric,
email=info@donnadieu-
associés.fr
Raison : Je certifie
l'authenticité et l'intégrité
de ce document
Emplacement : Paris, 11
Date : 2025.06.03
09:21:50 +0200



Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

Fonds International Drépanocytose

Du 06/06/2023 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 06/06/2023 au 31/12/2024			au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
TIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)				
TIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	6 827		6 827	
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	6 827		6 827	
ais d'émission des emprunts (III)				
mes de remboursement des emprunts (IV)				
arts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 827		6 827	

BILAN PASSIF

Fonds International Drépanocytose

Du 06/06/2023 au 31/12/2024

PASSIF

	Du 06/06/2023 au 31/12/2024	Du au
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
	<i>Situation nette (sous total)</i>	
Fonds propres consommables		327
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)		327
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 200
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 300
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)		6 500
(V)		
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		6 827

COMPTE DE RÉSULTAT

Fonds International Drépanocytose

Du 06/06/2023 au 31/12/2024

	Du 06/06/23 au 31/12/24	Du au
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	104 173	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	104 173	
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	11 173	
Aides financières	93 000	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	104 173	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

COMPTE DE RÉSULTAT

Fonds International Drépanocytose

Du 06/06/2023 au 31/12/2024

	Du 06/06/23 au 31/12/24	Du au
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	104 173	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	104 173	
EXCÉDENT OU DÉFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		
TOTAL		

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION			
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS			
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	0		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>			
TABEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
TABEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS	0		
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS			
DETTE GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS			
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
ANNEXE COVID-19			
DETTE LIÉE À LA COVID-19			
COMMENTAIRE			

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 6 827,08 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 0 Euro.

L'exercice a une durée de 19 mois, recouvrant la période du 06/06/2023 au 31/12/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Il s'agit du premier exercice clos par le fonds de dotation.

Présentation, moyens, etc.

Le Fonds de dotation initié par l'association DREP.AFRIQUE, a comme objectif d'informer, prévenir et agir contre la drépanocytose et faciliter le développement des actions de formations de soignants, d'accès aux soins et médicaments et d'activités principalement sur le continent africain, là où cette maladie génétique frappe sévèrement 80% des patients drépanocytaires dans le monde (15 millions de personnes).

L'objectif du Fonds de dotation intitulé « Fonds International Drépanocytose (FiD) - International Sickle Cell Fund (ISCF) DREP.AFRIQUE » est de pouvoir, à partir notamment des actions de Drep.Afrique, étendre et développer la solidarité internationale et la prise de conscience au plus haut niveau des opinions publiques institutionnelles et civiles du fardeau que représente la drépanocytose, maladie aujourd'hui encore trop méconnue voire oubliée. Cette maladie génétique, la plus fréquente dans le monde, est à l'origine de souffrances et d'une importante mortalité notamment parmi les enfants du continent africain.

En pratique, le Fonds de dotation a aussi pour objet d'amplifier les actions, contribuant à une plus grande sensibilisation à la drépanocytose des opinions publiques, et à la mise en oeuvre de politiques de santé et d'investissements matériels appropriés au traitement de cette maladie en matière de prévention, de dépistage, de soins et de recherches notamment à travers des projets portant :

- Sur la formation, notamment en Afrique, des personnels de santé ;
- De soutien aux associations de la société civile actives dans la lutte contre la drépanocytose et particulièrement dans un soutien à l'engagement des femmes en charge d'enfants drépanocytaires ;
- L'accès notamment en Afrique pour un coût minime (tendant à la gratuité pour les enfants de moins de 10 ans), aux médicaments essentiels soulageant les souffrances et augmentant l'espérance de vie des patients ;
- La contribution à la recherche sur la drépanocytose, particulièrement sur le Continent Africain massivement concerné.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

Le fonds de dotation bénéficie de l'appui des administrateurs, dont la participation n'a pas été précisément recensées et valorisée.

DOTATIONS, DONS ET MÉCÉNATS

1/ A la création, la dotation s'élève à 15.000 €, 100 % libérée.

Elle est 100 % consommable.

Au cours de l'exercice, le fonds de dotation a bénéficié de dons et mécénats pour un montant cumulé de 89.500 €.

Ces sommes sont inscrits en dotations complémentaires, celles-ci étant 100% consommables (comme la dotation initiale).

2/ Le cumul des dotations s'élèvent au 31/12/2024 à 104.500 €.

La quote-part de dotations consommables virée au résultat pour l'exercice 2023/2024 s'élève à 104.172,92 €.

Au 31/12/2024, le solde des dotations consommables non encore reprises au résultat ressort à 327 €.

3/ Les dons et mécénats sont des libéralités.

Ils sont inscrits en dotation (et non en produits).

Le fait générateur de ces ressources est leur encaissement.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024 ont été enregistrés pour un montant de 3.000 € TTC, 100% relatifs à la mission légale de certification des comptes.

FISCALITÉ ET AGP

1/ Le fonds de dotation n'est pas soumis aux impôts commerciaux.

2/ Le fonds de dotation ne fait pas appel à la générosité du public au sens de la loi du 7 août 1991.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	Taxe sur la valeur ajoutée		
	coll. publiques	Autres impôts, taxes & versements assimilés		
		Divers		
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)			
	Charges constatées d'avance			

TOTAUX

Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	
	(3) Créances reçues par legs ou donations	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres consommables			104 500	104 173	327
TOTAUX			104 500	104 173	327

Fonds International Drépanocytose

Du 06/06/2023 au 31/12/2024

TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Etat du contributeur	Date d'obtention	Personnalité juridique du contributeur	Nature	Avantage et ressource		Montant ou valorisation
				Caractère direct ou indirect	Mode de paiement	
Sénégal	20/02/2024	Personne physique	Dons	Direct	Virement	10 000,00
Total Sénégal						10 000,00

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
Autres de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	5 200	5 200		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autres organismes sociaux				
État & Impôts sur les bénéfices				
Autres Taxe sur la valeur ajoutée				
Collectiv. Obligations cautionnées				
Publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	1 300	1 300		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	6 500	6 500		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exer.

(2) Montant divers emprunts, dett/associés

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 200
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	5 200